

I. N. A. O.

COMITE NATIONAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Séance du 1^{er} mars 2017

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS PRISES

2017- CN 100

Date : 01-03-2017

ÉTAIENT PRESENTS

LE PRÉSIDENT DE L'INAO:

M. PITON Jean-Louis

LE PRÉSIDENT DU CNAB:

M. NASLES Olivier

LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT :

Mme. Karine SERREC.

MEMBRES PROFESSIONNELS :

Mmes. CABARET Sandrine, FAUCOU Sandrine, NAYET Christel, PELLETIER Maria, RESWEBER Anne, THOUENON Sophie, VALENTIN Christine.

MM. BONNAUD Henri, BRESS Olivier, CAILLE Jérôme, LECUYER Christophe, LE HEURTE Serge, LIGNON Bernard, REYNARD Guy, RICHARD Rémi.

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES:

Mme. MUZARD Aline.

MM. DESEINE Olivier, MERCIER Thierry, PEDRENO Guilhem, PERROT Vincent, PROD'HOMME Vincent

REPRÉSENTANTS DES ADMINISTRATIONS :

La Directrice Générale de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises (DGPE) ou son représentant :

M. VIAU Julien.

La Directrice Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) ou son représentant :

Mme MAYER Chantal

Le Chef de Service de la Protection des Consommateurs et de la Régulation des marchés (DGCCRF) ou son représentant :

Mme SOBIEPANEK Helena

Le Directeur Général de l'ALimentation ou son représentant (DGAL):

Mmes COROLLER Fabienne, DELVA Laurence.

Le Directeur de l'Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique ou son représentant :

Le Commissaire Général au Développement durable ou son représentant :

Mme FEVRE Cécile.

INVITÉS :

M. PIOR Jacques

AGENTS INAO :

MM. CATROU Olivier, JACQUET Serge,
Mmes. MOLINIER Marie-Lise, FUGAZZA Cécile.

ÉTAIENT EXCUSÉS

MEMBRES PROFESSIONNELS:

Mmes. CORPART Sylvie, LISART Peggy, MARET Carine, PIERRARD Mylène,
TREMBLAY Valérie.

MM. GUICHARD Arnaud, JAN Yves, LEVEQUE Jean-Marc, MARION Dominique,
MAZEIRAUD Emmanuel

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES :

Mme DESQUILBET Marion

MM. CABARAT Philippe, MATHYS Laurent, PATUREL Denis.

Le Directeur de l'Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique ou son représentant :

Mme. RISON Nathalie

ÉTAIENT ABSENTS

MEMBRES PROFESSIONNELS:

Mme. LAVIE-JUSTE Mireille

M.DROUET Nicolas

*

.....

2017-101

Discours introductifs

Le Président du Conseil Permanent, M. Jean-Louis PITON, souhaite la bienvenue aux membres du comité national de l'agriculture biologique.

Il se présente et rappelle ses différents mandats au sein de l'INAO, notamment au sein du comité national des appellations d'origine viticole. En tant que membre du conseil permanent sous la précédente mandature, M. PITON a présidé la commission transversale économie : ce travail a été l'occasion de mettre en avant les points communs et les différences entre les différents signes de qualité et d'origine (SIQO). .

M. PITON énonce ensuite les priorités qu'il a concernant la mission de l'INAO :

- veiller à structurer et organiser efficacement l'établissement public ;
- accroître les moyens à l'international pour faire partager les concepts de signes de qualité et d'origine ;
- poursuivre les travaux de l'établissement en matière d'économie. Le travail d'étude et d'analyse sur la performance économique des filières de SIQO se poursuivra.

Derrière le cahier des charges de l'agriculture biologique (AB), il faut garder en mémoire que les opérateurs doivent aussi poursuivre un objectif de performance économique. Pour que les signes de qualité et d'origine fonctionnent et réussissent, il insiste sur une répartition équilibrée de la valeur ajoutée entre les opérateurs. La construction de valeur peut alors être conséquente.

Les signes de qualité et d'origine ne sont pas des outils du passé mais plutôt un concept novateur, qui prend une importance particulière dans le contexte d'un marché mondialisé. Il souligne qu'il faut poursuivre le travail de coopération internationale.

Il rappelle que les membres sont désignés *intuitu personae*, et qu'au-delà des filières et des régions, ils doivent être mobilisés pour promouvoir collectivement le développement des signes de qualité et d'origine.

Il ajoute que les mois à venir seront notamment consacrés à la définition du futur contrat d'objectifs et de performance (COP).

Il lui semble important d'axer des réflexions sur le développement du concept à l'international, notamment dans les pays importateurs des produits SIQO, sur les échanges avec le MAAF afin d'impliquer l'INAO dans les prises de décisions et dans l'élaboration des réglementations.

Le Président clôture son intervention par l'importance des échanges et du partage de connaissance entre filières sous signes de qualité et d'origine, au bénéfice de tous.

Accueil du président M. Olivier NASLES

M. NASLES accueille les membres du CNAB nommés par arrêté ministériel du 16 février 2017. Il rend hommage à son prédécesseur, M. Claude MONNIER, et à son engagement en faveur de la promotion du concept et du développement économique de l'agriculture biologique.

M. NASLES explique son engagement en agriculture biologique, à la fois dans les filières oléicoles et vitivinicoles, au sein d'une exploitation familiale entièrement convertie à la production biologique depuis 2011.

Il assure également la présidence de l'AFIDOL et celle du syndicat AOC huile de Provence, ainsi que le secrétariat de la chambre régionale PACA et de la chambre d'agriculture des Bouches du Rhône.

Il rappelle son mandat précédent à la présidence du Conseil des Agréments et Contrôles, ce qui lui a permis d'aborder des sujets en lien avec le contrôle de la production biologique et de travailler avec certains membres du CNAB.

Compte-tenu de l'expérience acquise au sein de l'INAO et de ses engagements professionnels, il a accepté de présider les travaux du CNAB pendant la prochaine mandature.

Le Président félicite les membres qui ont été désignés et souligne l'importance des missions assignées au CNAB, dont le fonctionnement est assez distinct de celui des autres comités nationaux auxquels il a participé.

Il insiste sur l'importance de maintenir une qualité d'écoute et d'échange au sein du comité afin de pouvoir avancer sur deux objectifs qui lui paraissent particulièrement importants :

- travailler sur l'identification claire du marché des produits biologiques qui doit se positionner comme le signe d'identification de la qualité environnementale ;
- veiller à ce que le référentiel qui encadre la production biologique offre des garanties fortes aux consommateurs. Ce point est particulièrement d'actualité en période de révision du règlement européen.

Un membre du CNAB soulève la question de l'atteinte à l'image de la production biologique que pose la campagne de l'UGPBAN avec le slogan « mieux que bio c'est possible ».

Le président du CNAB, relayant en cela l'avis des membres du CNAB, conclut que les termes employés dans cette campagne ne sont en aucun cas admissibles, tant sur la forme que sur le fond, car la banane bio quelle que soit son origine offre des garanties supérieures à la banane conventionnelle. Si le dialogue avec l'UGPBAN doit être maintenu pour comprendre leur perception

d'éventuelles distorsions de concurrence entre les producteurs français et des pays tiers, l'image du bio ne saurait être flétrie par une communication pour le moins inappropriée, et trompeuse pour les consommateurs. Il informe le comité d'un courrier du Directeur de l'INAO à l'UGPBAN lui demandant d'interrompre sans délai cette campagne de communication.

M. Jean-Louis PITON ajoute qu'il a immédiatement donné son accord pour cette action de l'INAO.

De plus, le Président indique que le Directeur de l'INAO participe ce jour à une table-ronde organisée par l'ODEADOM, et que la difficulté soulevée ce jour sera rappelée.

Enfin, le Président indique que, suite à leur demande, les administratifs des 4 organisations professionnelles de l'AB, à savoir, la FNAB, le SYNABIO, Coop de France et l'APCA pourront assister aux débats du CNAB, mais ne pourront intervenir qu'à l'invitation expresse du Président.

Intervention de Mme Karine SERREC, représentante du Commissaire du Gouvernement :

Le rôle du Commissaire du gouvernement au sein des comités nationaux est de :

- Veiller à la légalité des décisions ;
- Prendre en compte les orientations stratégiques de l'Etat ;
- S'assurer que l'établissement dispose de moyens en cohérence avec les objectifs fixés.

Le Commissaire du gouvernement représente l'Etat et donc tous les ministères, il peut intervenir pour éclairer les débats mais ne prend pas part aux votes.

Cette année, le contrat d'objectifs et de performance va être renouvelé pour la période 2018-2021. Les objectifs qui seront fixés à l'INAO traiteront notamment les questions suivantes :

- L'instruction des nouvelles demandes de reconnaissance ;
- L'accompagnement des modifications de cahiers des charges ;
- Une meilleure connaissance des filières en renforçant l'approche économique ;
- La protection et la promotion des concepts inhérents aux SIQO ;
- Le développement de la consommation des produits sous signes de qualité et d'origine, notamment en restauration hors domicile.

Mme SERREC souligne la nécessité d'assurer la crédibilité des signes de qualité et d'origine, cela suppose une forte supervision des contrôles par l'INAO et des contrôles sur le marché par la DGCCRF.

Intervention de Mme Marie-Lise MOLINIER, directrice adjointe :

L'INAO regroupe environ 260 agents, répartis sur 18 sites. Les équipes territoriales constituent les premiers interlocuteurs des porteurs de SIQO.

	<p>Mme MOLINIER insiste sur le rôle important de l'Institut, dont le CNAB et sur le rôle essentiel de chacun des membres du comité. En effet, chacun participe à construire la politique de qualité, à la préserver et à la faire évoluer grâce à la mobilisation de ses compétences professionnelles.</p> <p>Les agents de l'INAO quant à eux constituent un réseau d'expertise mis à disposition des professionnels sur les aspects juridiques et techniques : d'abord juridique (conseil, protection des dénominations, cœur de métier de l'INAO...), technique et économique ensuite (importance de la cohérence économique des démarches), et enfin expertise sur les aspects territoriaux.</p> <p>En étroite collaboration avec le MAAF, l'INAO a pour mission de protéger les signes de qualité et d'origine, aussi bien sur le marché intérieur, qu'au sein des pays tiers. La protection des dénominations SIQO se manifeste à travers des actions de coopération (accueil de délégation, mobilisation d'agents à l'étranger) dans la mesure où le moyen de lutte le plus efficace est de convaincre les opérateurs de ces pays de l'utilité du modèle et du système.</p> <p>Un tour de table des participants est organisé.</p> <p>Mme Marie-Lise MOLINIER et M. Olivier CATROU, respectivement directrice adjointe et responsable du pôle agriculture biologique, présentent le contenu de la mallette mise à disposition des membres du comité, le mémento et les engagements des membres. Ces derniers sont fondamentaux pour chacun en tant que membre de ce comité mais aussi au titre de chacune des instances de l'Institut auxquelles il sera amené à participer. Les spécificités du CNAB, tant dans l'instruction des demandes que dans la nature des avis rendus (propositions d'évolutions du règlement AB européen, propositions d'évolutions du cahier des charges français, interprétations des règles en vigueur pour une application harmonisée) sont soulignées.</p> <p>Les missions du CNAB sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se prononcer sur les demandes d'homologation des cahiers des charges des produits relevant des secteurs n'entrant pas dans le champ d'application de la réglementation communautaire relative à l'agriculture biologique ; • Etudier et proposer toute mesure de nature à favoriser l'amélioration de la qualité et des caractéristiques des produits issus de l'agriculture biologique ; • Emettre tout avis relatif aux mesures techniques destinées à l'amélioration de la production et de la qualité des produits AB ; • Etre consulté sur toutes les questions relatives au mode biologique de production et de la transformation des produits qui lui sont soumises par le ministre chargé de l'agriculture ou le ministre chargé de la consommation ; <p style="text-align: center;">*****</p>
2017-202	Nomination des vice-présidents membres au Conseil permanent et aux

	<p>commissions transversales du Conseil permanent</p> <p>Le règlement intérieur de l'Institut national de l'origine et de la qualité prévoit que des vice-présidents sont désignés au sein des Comités nationaux, sur proposition du président du comité national concerné. M. NASLES propose au comité national de nommer comme vice-présidents du CNAB MM. Dominique MARION et Jean-Marc LEVEQUE.</p> <p>Les membres du CNAB valident cette proposition à l'unanimité moins une voix (abstention).</p> <p style="text-align: center;">*****</p>
<p>2017-203</p>	<p>Participation des membres du CNAB aux autres instances de l'INAO :</p> <p>Nomination au Conseil Permanent :</p> <p>Le code rural et de la pêche maritime prévoit que le Conseil permanent est constitué des membres des comités nationaux, du conseil des agréments et contrôles et de représentants des administrations.</p> <p>Le Conseil permanent comporte ainsi 3 représentants du comité national de l'agriculture biologique, dont le Président de ce comité.</p> <p>Le CNAB propose que soient désignés comme membres du Conseil permanent de l'Institut en tant que représentants du CNAB:</p> <ul style="list-style-type: none"> • MM. Olivier NASLES et Dominique MARION ; • Mme Maria PELLETIER. <p>Nomination des membres aux autres comités nationaux et au conseil des agréments et contrôles :</p> <p>Le code rural et de la pêche maritime (article R.642-10-1) prévoit qu'un membre de chaque comité et du Conseil des Agréments et Contrôles est désigné en tant que membre des autres comités nationaux de l'INAO.</p> <p>En application de l'article R.642-14, un arrêté désigne les membres du CNAB qui participent au conseil des agréments et des contrôles.</p> <p>Les membres du CNAB proposent de désigner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les quatre autres comités nationaux de l'Institut ; <ul style="list-style-type: none"> ○ CN AO agro : M. Guy REYNARD ; ○ CN IGP Label Rouge : Mme Sandrine FAUCOU ; ○ CN IGP vins : M. Arnaud GUICHARD ; ○ CN AO vins : M. Olivier BRES. - au conseil des agréments et contrôles de l'Institut : Mme Carine MARET et MM. Nicolas DROUET, Rémi RICHARD, et Guy REYNARD. <p>Les membres du CNAB sont informés des choix effectués par les autres comités nationaux au titre des participations croisées au CNAB :</p>

CNAOP	M. Jean-Benoît HUGHES
CNIGP/LR	M. Benoit DROUIN
CNAOV	M. Yves DIETRICH
CNIGPV	M. Philippe ORION

En ce qui concerne le CAC, la désignation n'est pas encore faite, le représentant du CAC lors du précédent mandat était M. Antoine FAURE.

2017-204

Désignation des membres des commissions nationales du CNAB et de leurs présidents

Le rôle des commissions nationales est de faire des propositions au CNAB. Ces commissions ou groupes de travail sont constitués de membres du CNAB. Ils reçoivent par ailleurs l'appui d'experts extérieurs et les administrations concernées par les sujets abordés sont invitées. L'animation et le secrétariat sont dans chaque cas confiés à un agent de l'INAO, la coordination des travaux étant assurée par le pôle agriculture biologique de l'INAO. La saisine des commissions nationales sur les règles applicables ou les évolutions à apporter est généralement effectuée à l'aide d'une question posée sur un formulaire de demande type. Les présidents des commissions nationales et des groupes de travail sont désignés par le comité national, sur proposition de son président.

Il est proposé de créer ou de renouveler 6 commissions nationales dont l'activité durera jusqu'à la fin du mandat du comité national :

- Règlementation (renouvellement) ;
- Intrants (renouvellement) : les sujets relatifs à l'alimentation animale relèvent désormais de l'expertise de cette commission;
- Semences et Plants (renouvellement) ;
- Vins biologiques (renouvellement) ;
- Algues et aquaculture biologiques (renouvellement) ;
- Produits transformés (création) : cette proposition procède du nombre important de questions adressées à l'INAO.

Il est également proposé de renouveler le mandat de deux groupes de travail avec des échéances précises :

- Restauration commerciale (poursuite du mandat donné en décembre 2015 au groupe de travail)
- Apiculture biologique (poursuite du mandat donné en mars 2016).

Les membres du CNAB approuvent la liste des commissions et groupes de travail et les missions confiées à ceux-ci (telles que diffusées dans le document distribué en séance).

Le nombre des membres est proposé dans le descriptif de chaque commission. Par ailleurs, un président doit être désigné parmi les membres du CNAB.

Les membres du CNAB valident les nominations suivantes :

Sont désignés membres de la Commission intrants :

- M. Thierry MERCIER, en tant que Président ;
- M. Henri BONNAUD
- M. Jérôme CAILLET
- M. Arnaud GUICHARD
- M. Peggy LISART,
- Mme. Carine MARET,
- Mme Sophie THOUENON, ,
- Mme. Anne RESWEBER.

Sont désignés membres de la Commission semences :

- M. Christophe LECUYER, en tant que Président ;
- Mme Pauline CABARET ;
- Mme. Sylvie CORPART ;
- M. Yves DIETRICH ;
- Mme Mireille LAVIE JUSTE ;
- M. Laurent MATHYS ;
- Mme. Aline MUZARD

Sont désignés membres de la Commission règlementation :

- M. Serge LE HEURTE en tant que Président ;
- M. Jérôme CAILLET ;
- M. Benoit DROUIN ;
- M. Antoine FAURE (SR avis CAC).
- M. Yves JAN ;
- M. Jean-Marc LEVEQUE ;
- M. Bernard LIGNON ;
- M. Dominique MARION ;
- M. Christel NAYET ;
- Mme Carine MARET ;
- M. Laurent MATHYS ;
- M. Denis PATUREL ;
- M. Vincent PERROT ;
- Mme Mylène PIERRARD ;
- M. Vincent PROD'HOMME
- Mme Valérie TREMBLAY ;
- Mme Christine VALENTIN ;

Sont désignés membres de la Commission vins bio :

- M. Yves DIETRICH, en tant que Président;
- M. Olivier BRES ;
- M. Arnaud GUICHARD ;
- M. Guilhem PEDRENO ;

	<ul style="list-style-type: none"> • M. Laurent MATHYS ; • M. Philippe ORION. <p>Sont désignés membres de la Commission algues et aquaculture biologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. MAZEIRAUD Emmanuel en tant que Président ; • M. MATHYS Laurent. <p>Sont désignés membres de la Commission produits transformés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Bernard LIGNON, en tant que Président ; • M. Antoine FAURE (sous réserve avis CAC) ; • Mme Sandrine FAUCOU ; • M. Thierry MERCIER ; • M. Guy REYNARD ; • M. Rémi RICHARD ; • Mme Maria PELLETIER ; • M. Vincent PERROT. <p>Sont désignés membres du Groupe de travail restauration commerciale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Jean-Marc LEVEQUE, en tant que Président ; • M. Yves DIETRICH ; • M. Antoine FAURE (sous réserve avis CAC) ; • M. Guilhem PEDRENO ; • M. Guy REYNARD ; • M. Rémi RICHARD. <p>Sont désignés membres du Groupe de travail apiculture biologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Laurent MATHYS, en tant que Président ; • M. Nicolas DROUET, • M. Serge LE HEURTE. <p style="text-align: center;">*****</p>
<p>2017-205</p>	<p>Désignation des membres de la Commission permanente :</p> <p>Une commission permanente est désignée par chaque comité national en son sein. La commission Permanente est chargée de suivre les affaires courantes relevant de la compétence du comité dont elle est issue, elle peut également recevoir délégation expresse du comité national pour statuer sur certains dossiers sauf en ce qui concerne une reconnaissance.</p> <p>La commission permanente est composée de 20 membres au plus. La désignation se fait sur proposition de son président.</p> <p>Il est proposé au comité national de donner délégation à sa commission permanente pour donner un avis sur</p>

1- Négociations communautaires :

⇒ *Formuler des avis sur l'avancement des négociations et les positions à privilégier ;*

2- Guide de lecture :

- Donner un avis sur les propositions d'évolution du Guide de lecture, de la Commission réglementation ou de toute autre commission compétente du CNAB

3- Guide des intrants :

- Donner un avis sur les propositions de la Commission intrants en matière d'ajouts/retraits de substances de base ou de spécialité commerciale du Guide, ainsi que sur leurs conditions d'usage ;

4- Statuts des espèces de la base de données :

- Donner un avis sur les propositions de la Commission semences et plants relatives aux statuts dérogatoires des espèces par rapport à l'octroi des dérogations individuelles prévues à l'article 45 du règlement de la Commission n°889/2008.

5- Gestion des demandes de dérogation individuelles :

- Donner un avis, sur proposition des services de l'INAO et de la Commission nationale compétente, sur les règles générales relatives à l'octroi de dérogations individuelles liées à des circonstances exceptionnelles prévues en application de l'article 22 du règlement du Conseil n°834/2007

1. Par ailleurs, compte-tenu notamment des impératifs dus aux négociations communautaires ou à la mise en application de certains textes, la commission permanente peut recevoir, par habilitation expresse, délégation de certaines des attributions du comité national.

Le Président NASLES propose une liste de noms mais suggère de privilégier des réunions plénières du CNAB à des réunions de la commission permanente qui ne semblent pas se justifier, celle-ci ne s'étant réunie lors du dernier mandat qu'une fois par an.

Sont désignés membres de la commission permanente :

- M. Olivier DESEINE
- M. Yves DIETRICH
- M. Nicolas DROUET
- M. Philippe CABARAT
- Mme Sandrine FAUCOU
- M. Serge LE HEURTE
- M. Jean-Marc LEVEQUE
- M. Christophe LECUYER
- M. Bernard LIGNON
- Mme. Carine MARET
- M. Dominique MARION
- M. Laurent MATHYS

- M. Emmanuel MAZEIRAUD
- M. Thierry MERCIER
- M. Olivier NASLES

- M. Denis PATUREL
- Mme. Mylène PIERRARD
- M. Guy REYNARD
- Mme. Christine VALENTIN

2017-206

Modification de la liste des variétés en autorisation générale pour les mélanges de semences fourragères

Compte tenu de la mise régulière de la liste des variétés en autorisation générale dans le cadre spécifique des mélanges de semences fourragères, et après consultation des besoins des fournisseurs par le GNIS, les évolutions suivantes sont proposées. La validation de la liste permettra aux entreprises de semences de préparer les mélanges de semences fourragères de la prochaine campagne.

Ainsi, la liste proposée se présente en trois catégories :

- Les semences non disponibles en AB et demandées par les semenciers pour élaborer leur mélange de semences fourragères dans la limite des 30 % du mélange ;
- Les semences fourragères demandées par les semenciers mais disponibles en AB. Ces semences ne peuvent pas intégrer la liste des autorisations générales ;
- Les semences fourragères qui sont devenues disponibles en AB depuis la date du début de l'autorisation et qui n'ont plus lieu d'être dans la liste des autorisations générales.

A – semences à intégrer dans la liste au 23/02/2017

Espèce	Variété
Avoine rude	IAPAR 61
Agrostide ténue	HIGHLAND
Dactyle	BERTA
Dactyle	OBERWEIHST
Fétuque des prés	COSMOLIT
Fétuque élevée	LYDIE
Fétuque élevée	OTARIA
Fléole des prés	PHLEWIOLA
Luzerne	AURORA
Luzerne	CATERA
Luzerne	GEA

Luzerne	RADIA
Luzerne	RACHEL
Luzerne	TIMBALE
Minette	AURORA
Ray-grass anglais	ALGIRA
Ray-grass anglais	ALLIGATOR
Ray-grass anglais	ARTESIA
Ray-grass anglais	CALIBRA
Ray-grass anglais	LACERTA
Ray-grass anglais	MISSOURI
Ray-Grass d'Italie	MIDAS
Ray-grass hybride	DABOYA
Ray-Grass Hybride	NADZIEJA
Ray-grass hybride	OCADIA
Trèfle blanc	GRASSLANDS HUJA
Trèfle blanc	MUNIDA
Trèfle blanc	PEPSI
Trèfle d'Alexandrie	BLUEGOLD
Trèfle d'Alexandrie	MIRIAM
Trèfle violet	BONUS
Trèfle violet	LARUS
Trèfle violet	MERULA
Trèfle violet	PAVO
Trèfle violet	TITUS

B – semences proposées au refus d'intégration car disponibles en AB

Espèce	Variété
Luzerne	GEA
Trèfle d'Alexandrie	MIRIAM
Trèfle violet	BONUS
Trèfle violet	MERULA
Trèfle violet	TITUS

C – semences à retirer de la liste des autorisations car à nouveau disponibles en AB

Espèce	Variété	Date début autorisation
Avoine rude	LUXURIAL	24/03/2016
Dactyle	LYRA	24/03/2016
Luzerne	DAPHNE	24/03/2016
Luzerne	HUNTER RIVER	01/02/2016
Luzerne	TRIADE	01/02/2016
Phacélie	LISSETTE	01/02/2016
Ray-grass anglais	KENTAUR	26/05/2016
Ray-Grass d'Italie	ORYX	03/02/2016

	Trèfle blanc	BOMBUS	03/02/2016	
	Trèfle blanc	HEBE	03/02/2016	
	Trèfle blanc	LIFLEX	24/03/2016	
	Trèfle incarnat	CARMINA	21/06/2016	
	Trèfle violet	TAIFUN	03/02/2016	
	Vesce Commune	CARAVELLE	23/09/2015	
<p>Les membres du comité national de l'agriculture biologique valident les évolutions proposées.</p>				

Prochaine séance : le mercredi 31 mai 2017